

Modification de la liste des emplois permanents suite à des avancements de grade

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 22/11/04	favorable	séance du 2/12/04	favorable

Dans le cadre du déroulement des carrières statutaires des fonctionnaires territoriaux, des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon remplissent les conditions afin de bénéficier d'un avancement de grade.

Il est proposé de créer les grades correspondants, de modifier la liste des emplois permanents pour les grades suivants :

- Ingénieur principal
- Attaché principal
- Technicien principal

et de supprimer en parallèle les grades de :

- Ingénieur
- Attaché
- Technicien

La nomination des agents sur ces nouveaux grades est conditionnée à l'avis positif des Commissions Administratives Paritaires compétentes et ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **crée les grades énumérés ci-dessus**
- **supprime les anciens grades**
- **modifie la liste des emplois permanents correspondants**

Pour extrait conforme,

Le Président